



## Déclaration préalable UNSA EDUCATION

**CDEN du 5 novembre 2015**

**Madame l'Inspectrice académique,**

**Mesdames, messieurs, les membres du CTSD,**

La tenue de ce Conseil Départemental de l'Éducation Nationale s'inscrit dans un paysage scolaire en mutation, dont les effets ne seront visibles que sur le long terme. La **refondation de l'Ecole** poursuit son chemin avec des créations de postes, jamais suffisantes, bien sûr, mais à l'Unsa Education, nous n'oublions pas que pendant une décennie, les fermetures allaient bon train. Les CRAP-Cahiers Pédagogiques, Education et Devenir, la FCPE, le SE-Unsa et le Sgen-CFDT, acteurs impliqués dans la Refondation de l'Ecole de la République, soutiennent les avancées inscrites dans les nouvelles modalités d'évaluation validées par le Conseil Supérieur de l'Éducation du 15 octobre dernier. A la suite des nouveaux programmes, l'organisation par cycles du livret scolaire de la scolarité obligatoire marque la volonté de faire vivre la cohérence et la continuité entre école et collège, facilite la transition pour les élèves les plus fragiles et le travail commun entre les professeurs de CM1-CM2 et ceux de 6<sup>ème</sup>. Nous nous félicitons également de la disparition du mot « moyenne » dans le décret et les arrêtés, tant cette pratique rend opaques les informations sur les acquis réels des élèves, renvoie à une évaluation-classement qui n'a pas lieu d'être dans la scolarité commune et s'avère improductive en termes d'exigence réelle et d'efficacité pour les apprentissages. Les bulletins de suivi devraient ainsi gagner en transparence et améliorer les échanges avec les parents.

Le changement est souhaité, il est possible.

Nous souhaitons également pointer le contexte économique difficile dans lequel nous sommes, où la question du **pouvoir d'achat** est la première préoccupation des salariés. L'Unsa Education fait le choix d'un syndicalisme utile et de proximité, un syndicalisme responsable de négociation résolument ancré dans le réel. C'est pourquoi nous avons signé l'accord sur les salaires et les carrières dans la Fonction publique. Depuis quelques années, les enquêtes sur le pouvoir d'achat concluent régulièrement la même chose : le pouvoir d'achat des enseignants baisse. La dernière livraison de l'Insee le constate encore. Depuis des années nous ne cessons de le dénoncer et en cette rentrée 2015-2016, le SE-Unsa a décidé de relancer la pétition pour obtenir une augmentation de

l'ISAE et attendons avec impatience, dans la négociation, sa revalorisation, 1<sup>ère</sup> étape selon nous d'une augmentation de nos rémunérations et d'un dégel du point d'indice.

L'heure est donc au **bilan de rentrée**.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, nous constatons, à la lecture des mesures d'ajustements de rentrée, que nombre de blocages et/ou de fermetures ont été levés. Le fait qu'aucune fermeture ne soit décidée après la rentrée permet davantage de stabilité au sein des équipes pédagogiques. Nous souhaitons donc que cette méthode perdure. Cependant, la levée des blocages et des fermetures au plus tôt, avant les congés d'été, permettrait d'éviter des tensions dans les écoles mais aussi bien des inquiétudes pour les parents d'élèves et les élus. Nous constatons de nouveau une baisse démographique importante en cette rentrée, plus importante que les prévisions. Nous nous interrogeons donc sur les conséquences à venir au sujet de la carte scolaire en Dordogne et demandons à ce que le travail sur le tissu scolaire se poursuive. Ceci dans le but d'améliorer, en parallèle, les conditions de travail des enseignants et les conditions d'accueil des élèves. Ce travail ne pourra se faire sans considérer la problématique des transports scolaires, qui pour un département comme la Dordogne, reste réelle et complexe.

Dans le second degré, nous constatons que la baisse démographique du 1<sup>er</sup> degré se retrouve désormais par voie de conséquence dans les collèges qui perdent des effectifs. La lecture des documents fait apparaître une légère augmentation du nombre d'élèves par divisions ce qui ne peut que nous inquiéter. Et même, dans certains établissements des classes ont des effectifs inacceptables, la loi n'y limitant pas le nombre d'élèves maximum. Nous vous demandons donc Madame l'Inspectrice académique, en lien avec les chefs d'établissements concernés, de veiller à accueillir les élèves de la meilleure des façons dans tous les établissements de Dordogne. De plus, nous regrettons de nouveau cette année l'absence de documents concernant la répartition des « blocs moyens provisoires » qui pourraient nous permettre un réel travail et un meilleur suivi des remplaçants TZR et des contractuels. En effet, nous constatons de nouveau cette année que la rentrée de ces personnels se fait dans des conditions difficiles.

Pour l'Unsa Education, au regard de ce que la profession nous témoigne, nous souhaitons que les priorités nationales en matière d'Education se traduisent localement et ce dans l'intérêt du service public d'Education.

***La délégation UNSA Education: Jérôme BOUSQUET, Natacha ETOURNEAU, Thierry HADJADJI, Anne MARCHAND***